

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 08  
Nombre de votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq le 22 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Le Conseil municipal avait été convoqué une première fois le 10 septembre 2025 pour une réunion de conseil municipal le 15 septembre 2025, mais le quorum n'ayant pas été atteint, aucune délibération n'a pu être prise.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, une seconde convocation a été adressée aux membres du conseil municipal.

Lors de cette seconde réunion, le Conseil municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum.

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, FARRUGIA Martine, MARGOUT Gérard, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique

**ABSENTS EXCUSES :** GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, JARRY Alice, MARAIS Sébastien, BRIANCEAU Aline

**ABSENTS :** CHAIGNEPAIN Frédéric, RIMBAULT Maxime

M. LOR Jean-Michel a été élu secrétaire de la séance.

### OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Création d'une liaison douce rue du Soleil Levant

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue du Soleil Levant, ainsi qu'une liaison douce inscrit au budget primitif 2025, et explique que ce projet est subventionnable dans le cadre du Fonds Vert (mesure de soutien aux PCAET).

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),**

**Vu l'appel à projets du Fonds Vert lancé par l'État pour soutenir les investissements favorables à la transition écologique,**

**Considérant que la commune souhaite réaliser un aménagement de liaison douce sécurisée dans la rue du Soleil Levant, permettant de relier les cheminements doux existants et de favoriser les mobilités actives,**

**Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 94 882,34 € HT,**

**Considérant que ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du Fonds Vert,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Approuve** le projet de création d'une liaison douce rue du Soleil Levant pour un montant de 94 882,34 € HT.
- **Valide le plan de financement prévisionnel suivant :**
  - **Subvention sollicitée au titre du Fonds Vert : 33 560,44 € HT (soit 35,37 %)**
  - **Autofinancement communal : 61 321,90 € HT (soit 64,63 %)**
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds Vert, et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le 23 SEP. 2025  
Publié et/ou notifié le

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 23/09/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

